



**ARRETE MUNICIPAL PORTANT INTERDICTION
DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**
*Remplacement d'un poteau supportant la fibre
Rue Pasteur prolongée (RD4)*

VILLE DE
CHAMPAGNE SUR OISE

TB/DST N° 28

Le Maire de Champagne-sur-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 & suivants,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.417-10 et R.325-1,

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

Vu la demande de la société CIRCET, 2 avenue Valquiou 93290 Tremblay en France, en date du 20 mars 2023 concernant des travaux de remplacement d'un poteau supportant la fibre, au droit de la déchèterie TRIOR rue Pasteur prolongée (RD4) le jeudi 6 avril 2023,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour assurer la sécurité des usagers de réglementer la circulation et le stationnement,

Attendu que cette route départementale est située en agglomération,

ARRETE

Article 1er : le jeudi 6 avril 2023, la société CIRCET est autorisée à réaliser des travaux de remplacement d'un poteau supportant la fibre au droit de la déchèterie TRIOR rue Pasteur prolongée (RD4). L'entreprise devra se conformer aux prescriptions suivantes :

- Le stationnement sera interdit au droit du chantier.
- Une signalisation spécifique sera mise en place aux abords de l'intervention.
- La circulation des piétons ne sera pas interrompue.

Toutes les dispositions seront prises par l'entreprise CIRCET pour assurer la sécurité aux abords du chantier.

Article 2 : La signalisation sera conforme aux dispositions de l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation. La fourniture et l'entretien des panneaux réglementaires seront à la charge de la société CIRCET sous le contrôle des Services Techniques et de la Police Municipale.

Article 3 : Le présent arrêté administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy Pontoise dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- La société CIRCET
- Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de PERSAN
- Monsieur le Directeur des Services Techniques
- Monsieur Le Responsable de La Police Municipale
- SDIS de CHAMPAGNE SUR OISE

A Champagne-sur-Oise, le 21 mars 2023

Le Maire,


Stéphane CARTEADO